



Une location de garage oubliée et plus de possibilité de location payée

Par **Zen74000**, le 23/11/2024 à 22:05

Bonsoir,

Je souhaite avoir un avis et avoir vos conseils.

Je suis locataire depuis février 2022 payée par prélèvement bancaire d'un garage dont le mandat de gestion locative avait été confié jusqu'à juillet 2023 à une agence immo. Ce mandat a été résilié en juillet 2023 au profit d'une autre agence immo qui est toujours l'actuelle. D'autres bien qui appartiennent au même propriétaire qui sont en location dans cette nouvelle agence immo. Plus aucun mandat de gestion dans l'ancienne donc.

Or je n'ai pas eu la moindre information de la part de l'ancienne et de la nouvelle par courrier m'informant de ce changement.

J'ai réussi à avoir le nom de la nouvelle agence immo car j'ai voulu mettre à jour mon iban (changement de banque). Je les ai contactés (ils peuvent témoigner de ma bonne foi) et ils m'ont dit que la location de ce garage était en attente depuis juillet 2023 et plus de nouvelles et n'avaient pas connaissance de mon existence (j'en suis très surpris). Visiblement aucun suivi et il a été oublié.

La nouvelle agence immo actuelle doit me tenir au courant car ils doivent faire des recherches et contacter le propriétaire mais m'indique que je vais devoir quand même payer les loyers non versés.

A mon sens oui j'aurais dû m'en apercevoir plutôt mais y a-t-il une faille juridique ou un souci d'organisation au niveau du propriétaire ou la nouvelle agence de location immo ?

Comment me défendre svp ? Je peux payer une partie mais pas la totalité car à mon sens c'est un manquement côté du propriétaire et/ou agence immo mais pas côté locataire (en plus c'est moi qui signale le souci). Plus de possibilité de payer le loyer par prélèvement comme lors de la souscription du bail.

Je précise que je n'ai que le nom et prénom du propriétaire mais pas ses coordonnées.

Merci pour vos conseils

Bien à vous,

Par **Pierrepauljean**, le 23/11/2024 à 22:31

bonjour

il appartient au propriétaire d'informer par courrier RAR le locataire quand il y a un changement de mandataire

Par **youris**, le 24/11/2024 à 10:52

bonjour,

vous avez du vous apercevoir que vos loyers n'étaient pas prélevés, mais peu importe les circonstances, vous êtes redevables des loyers impayés si vous continuez à utiliser ce garage mais vous pouvez demander un échéancier.

salutations